

Extrait du procès-verbal de la 0682^e séance
du **Conseil** de l'Université de Montréal tenue
le **26 septembre 2022**, à **16 h 00**, à la salle M-
425 du Pavillon Roger-Gaudry

CU-0682-5.4 PROJET DE POLITIQUE SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE
2022-A0002-0682^e-693

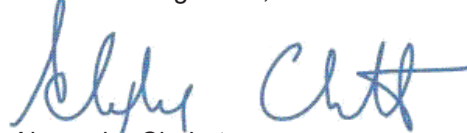
- ATTENDU l'adoption unanime par l'Assemblée universitaire de l'énoncé de principes sur la liberté académique;
- ATTENDU que cette adoption faisait suite à une large consultation de la communauté universitaire;
- ATTENDU l'adoption par l'Assemblée nationale de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*;
- ATTENDU l'obligation, découlant de ladite Loi, d'adopter une politique sur la liberté académique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université :

- entend adopter une politique sur la liberté académique à sa réunion du 12 décembre 2022 sur la base de la proposition formulée par son Comité de gouvernance, et à cette fin, invite les membres de l'Assemblée universitaire à lui faire part de leurs commentaires sur la proposition (**2022-A0002-0682e-693.1Amendé** déposé aux archives);
- mandate le secrétaire général afin qu'il donne suite auprès des membres de l'Assemblée.

Le secrétaire général,



Alexandre Chabot

Certifié conforme à l'original,
ce 27^e jour du mois de septembre 2022